

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 19 NOVEMBRE 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique mardi 19 novembre 2013, sous la présidence de Mme Marielle DURET.

Présents : E. VIGUIER, A. DESBIOLLES, Y. MEYNT, S. NOVEL, T. OGEL, S. VAUDAUX, P. NICLOUD, Y. OREMUS. C. CHATEL.

Excusés : JM BUSSAT, M. HARDY, M. ALLOIN, D. JALLUD.

Absent : G. DUCRET

Date de convocation : 12/11/2013.

La séance débute à 20h30.

SITUATION DU LAC DE LA CROSSETAZ

Madame le Maire informe le Conseil que M. Joseph Roch a souhaité intervenir au sujet des problèmes d'alimentation en eau du Lac de la Crossetaz.

M. Roch connaît bien le lac pour y avoir travaillé. Il a eu en contact M. Filipovic de la police de l'eau que la mairie avait rencontré durant l'été 2013. M. Roch a constaté que des agrès se sont déposés vers le lac. Il préconise divers aménagements tels que la réalisation d'un seuil dans le virage de la Menoge (en amont), d'un avaloir avec arbres et blocs de pierre, la réfection de la surverse et de la prise d'eau (débit réservé).

Le Conseil donne son accord pour collaborer avec M. Roth afin de préparer une étude qui permette de réaliser les aménagements à un coût raisonnable tout en respectant les attentes de la police de l'eau.

Une rencontre entre M. Roch et MM Ogel et Novel se tiendra samedi 30 novembre 2013 à 9h en mairie.

Votants	: 11
Pour	: 11
Contre	: 0
Abstention	: 0

BIBLIOTHEQUE – HEURES DE SECRETARIAT/ANIMATION

Madame le Maire informe le Conseil que les bénévoles de la bibliothèque ont fait part de leur essoufflement à la gestion en l'état de la bibliothèque. Elles ne disposent pas assez de temps pour effectuer à la fois les tâches administratives et d'animation.

Madame le Maire propose un soutien logistique par l'emploi d'un agent administratif à raison de 3h/semaine. Un chiffrage de la rémunération est estimé à 1 824€/an.

Le Conseil donne son accord de principe et une proposition sur cette base sera faite à la responsable de la bibliothèque. Le Conseil espère ainsi que l'équipe pourra reprendre les animations.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

ALPES DU LEMAN – Modification des statuts (N°51)

Madame Anne Desbiolles rappelle au Conseil que le syndicat que le Syndicat intercommunal des Alpes du Léman a pour objet de former un espace homogène et cohérent de développement touristique et de gérer à bonne échelle les actions liées à l'aménagement, à la promotion et à la commercialisation de cette activité.

Pour mener à bien cette mission il définit une politique touristique à l'échelle de son territoire, lequel fait d'ailleurs l'objet de projet d'évolution avec la refonte de la carte intercommunale.

Par délibération du Comité Syndical du Syndicat intercommunal des Alpes du Léman du 18 décembre 2007, la création d'un Office de Tourisme de la Vallée Verte sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) a été approuvée pour offrir, sur le Canton de Boège, un outil opérationnel permettant la mise en œuvre de cette politique touristique.

Le Syndicat intercommunal a poursuivi ses efforts d'une part dans le but de renforcer son action stratégique et, d'autre part, pour créer un Office de tourisme sur l'ensemble du territoire des Alpes du Léman.

Par ailleurs, Mme Desbiolles informe le Conseil que les communes de Bogève, Onnion et Saxel ont délibéré favorablement pour leur adhésion au Syndicat des Alpes du Léman (Bogève, le 27 Mars 2012 ; Onnion, le 30 avril 2012 ; Saxel, le 31 mai 2012).

A noter que si l'adhésion de Saxel peut être valablement approuvée dès à présent, l'adhésion de Bogève et Onnion ne pourra intervenir que dans un deuxième temps, si les réunions de conciliation organisées par Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissements, aboutissent à un accord pour faire évoluer la situation au niveau du Syndicat des Brasses.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la nouvelle rédaction des statuts qui incluent l'extension du périmètre à la commune de Saxel.

Cette modernisation des statuts devant être approuvée (par délibération) :

- Dans un premier temps par le Comité Syndical du Syndicat des Alpes du Léman.
- Dans un deuxième temps par les conseils municipaux des communes membres.

PROJET DE MODERNISATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES ALPES DU LEMAN

Mme Desbiolles précise que ces travaux de modernisation des statuts ont été réalisés :

- Avec l'appui du cabinet RACINE missionné dans le cadre du projet « Nouvelle organisation des offices de tourisme du territoire en lien avec le Syndicat des Alpes du Léman ».
- En étroite collaboration avec les services de la Sous-préfecture de Thonon et de la Préfecture.

Mme Desbiolles présente le projet de mise à jour des statuts du Syndicat des Alpes du Léman.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'adhésion de la commune de Saxel au Syndicat des Alpes du Léman

- approuve la modernisation des statuts du Syndicat des Alpes du Léman ci-annexés.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

ECOLE PRIMAIRE – point sur les travaux d’isolation

Monsieur Yann Oremus informe le Conseil que les travaux d’isolation prévus durant les vacances de Toussaint sont terminés et se sont déroulés dans de bonnes conditions (isolation des combles, pose d’un plancher, mise en place de la VMC). Des tests sont à faire pour vérifier le fonctionnement de la VMC.

La 2^{ème} tranche aura lieu en juillet 2014.

Par contre, la gestion administrative des dossiers n’est pas résolue. Il manque toujours les pièces du marché AVIPUR. Contact sera pris avec le maître d’œuvre.

VENTE DE TERRAIN PAR DES PARTICULIERS

Madame le Maire informe le Conseil que la commune a été destinataire de deux proposition pour acheter :

- l’une, située au Plan Lamy, d’une surface de 2 550 m² et cadastrée section A n°93.
- l’autre, située sur le secteur des Ervines, d’une surface de 2 550 m² et cadastrée section A n°93.

Le Conseil émet un avis favorable pour la parcelle du Plan Lamy et demande à M. Jallud de faire une estimation. Par suite, une offre sera adressée au vendeur.

Mme Viguiet est chargée d’aller voir sur place la parcelle des Ervines pour permettre au Conseil de mieux apprécier l’intérêt de cette proposition de vente.

DEMANDE D’UN PARTICULIER POUR L’ELECTRIFICATION D’UN CHALET A L’HERPETTAZ

Madame le Maire informe le Conseil qu’un particulier, propriétaire d’un chalet à l’alpage de l’Herpettaaz, a reçu un avis favorable à son permis de reconstruction après sinistre. Il a sollicité ERDF pour un raccordement électrique de sa construction et une demande de raccordement a été transmise au SYANE. Ce particulier souhaite connaître la position de la commune sur prise en charge partielle des frais résultant de ces travaux.

Contact sera pris avec un conseiller ERDF afin de connaître les obligations de la commune. Par ailleurs, le permis sera repris pour vérifier les indications mentionnées concernant les réseaux.

D’ores et déjà, le Conseil émet un avis défavorable à cette demande au motif que ce chalet n’est pas habitable à l’année puisqu’il s’agit d’un chalet d’alpage.

SYNDICAT DES HABERES – Position de la Commune

Madame le Maire présente au Conseil le compte rendu établi par la Sous-Préfecture à la suite de l’entretien du 6 novembre 2013 avec le Président du Syndicat.

Madame le Maire :

- souhaite que les emprunts à venir soient émis selon une programmation limitée dans le temps
- souhaite une réelle collaboration avec l'autre membre du syndicat
- attire l'attention du Conseil sur le fait qu'un retrait d'Habère-Lullin aboutirait à la dissolution du syndicat. La gestion serait effectuée par une régie communale ce qui serait risqué pour la commune d'Habère-Poche
- souhaite protéger la commune d'Habère-Lullin. Aucune opposition n'est voulue mais seulement une réflexion par les deux communes dans leurs intérêts, sans qu'Habère-Lullin soit mise devant le fait accompli
- pense qu'une refonte des statuts et de la convention de partenariat sont nécessaires avec une éventuelle programmation à 5 ans à réactualiser de concert à la fin du délai.

Madame le Maire prendra contact avec Monsieur le Maire d'Habère-Poche pour discuter avec lui de la position de la commune d'Habère-Lullin.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

CONCOURS DE JUGEMENT DE BÉTAIL – attribution d'un lot (N° 52)

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a été destinataire d'une demande de lot pour la finale départementale du concours de jugement de bétail 2013. Elle propose un bon cadeau pour un repas à hauteur de 60 € (2 x 30 €) à l'Hôtel Aux Touristes à Habère-Lullin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution d'un lot de 60 € pour la finale départementale du concours de jugement de bétail 2013.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

MARCHE DE NOËL

Madame le Maire demande aux conseillers disponibles de participer à la mise en place puis au rangement de la salle de foyer rural à l'occasion du marché de Noël, les 23 et 24 novembre 2013.

Rendez-vous a été fixé sur pour vendredi 22 novembre à 19h00 puis dimanche 24 novembre à 18h00.

DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'URBANISME

Madame Evelyne Viguier informe le Conseil qu'une demande de certificat d'urbanisme a été déposée par un particulier sur le secteur de Chez Soujeon. L'accès aux parcelles concernées est un chemin rural ne permettant pas une circulation régulière des véhicules.

Deux possibilités se présentent :

- un accès par le chemin de Chez Paul à Lulu (plus court)

- un accès par le chemin des Champs Garin (plus long)
Il s'agit de deux chemins ruraux non aménagés dans leur partie basse.

La commune ayant l'obligation de donner l'accès à un terrain constructible, le Conseil donne son accord pour la réalisation de la voirie située sur le chemin de Chez Paul à Lulu.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

ALAMBIC – Déversement des rejets

Madame le Maire informe le Conseil que M. Vachoux, gérant de l'alambic qui vient chaque année sur la commune d'Habère-Lullin a reçu des services de la Police de l'Eau une interdiction de déverser dans la rivière les rejets résultants de la distillation. C'est une pratique qui était jusqu'à présent autorisée et mise en œuvre.

M. Vachoux sollicite les communes où il exerce son activité pour obtenir une solution d'élimination de ses rejets. Il a proposé soit un déversement dans le réseau d'assainissement collectif soit la mise à disposition d'une cuve à vider régulièrement.

Après discussion, contact sera pris avec M. Vachoux pour savoir quelles solutions lui ont été proposées par les autres communes sachant que le rejet dans le réseau d'assainissement n'est pas acceptable.

Par suite, la commune d'Habère-Lullin, qui souhaite conserver ce patrimoine, étudiera la possibilité la plus adaptée à l'activité de M. Vachoux.

BATIMENT DE LA MAIRIE – Fenêtre

Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a une grande déperdition de chaleur près des fenêtres de la mairie. Ces fenêtres ne sont pas pourvues de double vitrage.

Michel Alloin se propose de contacter des entreprises compétentes pour l'établissement de devis.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Conseil Municipal : jeudi 5 décembre 2013 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 23h30.

Le Maire,
Marielle DURET